

## Séance plénière

6 juillet 2006

Mes chers collègues,

Nous nous sommes engagés en septembre 2003 dans l'élaboration d'un Agenda 21. La démarche a pu paraître longue et complexe : en effet, il ne s'agissait pas simplement d'identifier quelques actions symboliques, sous forme d'un catalogue, ni de repeindre en vert les politiques que nous menons.

C'est au contraire une démarche ambitieuse et exigeante car elle cherche à concilier dans chacune de nos décisions le respect des trois principes fondamentaux du développement durable : le développement, le respect de l'environnement, le progrès social.

Il s'agit donc d'un travail global sur l'ensemble de nos programmes d'action, qui influe tant sur la forme, c'est à dire nos méthodes de travail et de préparation de la décision, que sur le fond, c'est à dire les objectifs que nous nous fixons et les actions que nous mettons en œuvre pour les atteindre.

Pourquoi avons-nous engagé une telle démarche ? Nous sommes, c'est la première raison, des citoyens du monde.

Nous ne pouvons rester indifférents au sort de millions d'êtres humains qui souffrent d'injustices, de misère, de conflits et qui n'ont pas accès à la nourriture, à l'eau, à la santé, à l'éducation, à la sécurité... Nous ne pouvons continuer à être prédateurs de notre propre planète, dont les ressources s'épuisent, à menacer la biodiversité, la qualité de l'eau, de l'air ou de la terre par nos activités et par un développement irrespectueux de l'environnement et donc de notre propre qualité de vie.

Les nations ont pris des engagements pour corriger ces comportements. L'Union Européenne comme la France y souscrivent. Notre collectivité, à son échelle, doit y prendre sa part dans ses champs d'actions.

Ensuite, c'est la seconde raison, nous savons que l'action publique seule n'est pas suffisante, si elle n'est pas accompagnée, démultipliée par la prise de conscience et l'action des autres acteurs, de l'ensemble des citoyens. Nous avons donc à convaincre pour mobiliser et entraîner les Finistériens.

Il nous faut renforcer la confiance dans la parole et l'action publiques, donc rendre des comptes sur notre action, expliquer le sens de nos décisions, en améliorer la qualité par la participation des citoyens...

Cette démarche, je l'ai dit, influe sur la forme et sur le fond.

Pour la forme, je vous rappelle la méthode que nous avons utilisée et qu'il faudra continuer à appliquer. D'abord nous avons observé et analysé pour établir un état des lieux, que nous avons confronté avec la vision de nos partenaires. Cela a permis d'identifier des enjeux : renforcer les solidarités ; construire une économie solidaire et responsable ; favoriser un développement territorial équilibré et l'ouverture au monde ; préserver et anticiper pour prévenir ; mobiliser par l'exemple. Nous avons apporté notre propre réponse à ces enjeux, sur la base de nos valeurs : égalité, solidarité ; citoyenneté et de nos orientations : renforcer la cohésion au sein des territoires ; permettre un développement économique et un aménagement du territoire respectueux de l'humain et de son environnement ; favoriser l'accès à la connaissance et l'ouverture internationale ; valoriser et promouvoir le Finistère ; sensibiliser et informer les Finistériens.

Ce travail s'est concrétisé lors de notre séance du 05 juillet 2005 par l'adoption à l'unanimité des 17 axes stratégiques qui visent à répondre aux enjeux identifiés dans l'état des lieux, dans le respect de ces orientations.

Le travail mené depuis, a consisté à rendre opérationnel chacun de ces axes et des priorités qui lui sont attachées, en précisant les objectifs à atteindre dans le respect des principes du développement durable. Et pour atteindre ces objectifs, élus

et services ont commencé à identifier les actions qu'il faudra mettre en œuvre.

Certaines actions sont déjà engagées. D'autres n'en sont encore qu'à l'état de chantier et il reste à préciser les modalités de mise en œuvre, les moyens à mobiliser... 50 d'entre elles sont prêtes et seront examinées au cours de notre réunion.

Bien naturellement, il s'agit d'une construction progressive. Nous ne changerons pas d'un coup toutes nos politiques. Certaines d'ailleurs méritent d'être poursuivies. Mais de façon systématique, toutes devront être réexaminées pour vérifier qu'elles répondent à un objectif et sont exécutées dans le respect des principes du développement durable.

D'autre part, la consultation de nos partenaires, et en particulier de l'association des maires du Finistère, est nécessaire pour réussir la phase de transition et le changement des dispositifs.

La transversalité doit devenir une règle dans la préparation des décisions, la circulation de l'information une obligation. Il arrive que l'on se moque des observatoires partagés. Mais sans eux comment pouvons-nous connaître les situations, non seulement avec notre point de vue, mais aussi avec celui des autres acteurs ?

J'ai souvent dit l'importance que j'attache aux partenariats : connaître les analyses et les priorités des autres,

leur faire connaître les nôtres, mesurer les convergences et les complémentarités pour renforcer l'efficacité des actions.

Nous devons renforcer les processus de participation des citoyens : information, consultation, concertation, participation selon les sujets doivent nous permettre de renforcer la qualité de nos décisions.

Enfin l'identification d'objectifs doit nous permettre d'évaluer l'action que nous menons. Il nous faudra définir à chaque fois les indicateurs permettant de mesurer l'état d'avancement de l'action ainsi que son efficacité.

Cela aura des conséquences sur l'organisation des services et sur le rôle d'animation de la Direction Générale, comme sur l'organisation du travail des élus, le périmètre des commissions ou des délégations des vice-présidents.

Sur le fond, nous devons vérifier que nous respectons, dans nos actions, les trois principes du développement durable. Je prends quelques exemples, sans hiérarchie ni exhaustivité.

- Nous venons de prendre la délégation des aides à la pierre. Ce doit être pour nous un levier pour répondre à des besoins d'aménagement du territoire, mettre en œuvre le droit au logement, travailler avec la filière du bâtiment pour l'aider à trouver et à former des salariés au service de l'insertion, développer la qualité environnementale, choix des matériaux, isolation et

réduction des consommations d'eau et d'énergie pour diminuer les pollutions atmosphériques et réduire la facture des locataires...

- La définition de la carte scolaire est pour nous une compétence nouvelle. Il ne s'agit pas simplement de dessiner sur une carte des périmètres géométriques autour des collèges ! mais de mettre en relation la capacité d'accueil de nos établissements, la durée des transports scolaires et donc la fatigue des jeunes, la volonté d'assurer la mixité sociale, la répartition des options ou des internats....
- Quand nous souhaitons que tous les collèges appliquent le même tarif pour la restauration solaire, nous affirmons un principe d'égalité. Il faut le prolonger par des partenariats avec le monde agricole pour développer l'utilisation des produits issus de l'agriculture biologique, renforcer les actions d'information sur la nécessité d'une alimentation équilibrée au service de la santé des jeunes, peut-être engager une réflexion sur l'intérêt de tarifs tenant compte des revenus des familles.
- L'élaboration du schéma départemental des déchets doit inciter à renforcer rapidement nos moyens de tri de recyclage et de valorisation des déchets. Il y a là de nouveaux débouchés en terme d'emplois d'insertion

comme d'activités de recherche et d'innovation, porteurs d'emplois qualifiés.

- Notre implication dans les schémas de cohérence territoriale, est nécessaire pour mettre en œuvre nos responsabilités en matière de déplacements et transports, de préservation des espaces naturels ; aussi pour veiller à assurer l'accessibilité à tout notre territoire, à réserver le foncier nécessaire pour le logement ou l'activité agricole, connaître les évolutions démographiques que nous devons anticiper pour préparer notre carte scolaire ou l'accueil des personnes âgées.
- La langue bretonne est menacée. Sa disparition serait celle d'un patrimoine auquel les Finistériens sont attachés et un appauvrissement collectif. Les actions pour sa sauvegarde sont un facteur de créations d'emploi, participent à la dynamique de notre région, sont un vecteur de relations entre les générations comme l'a magnifiquement démontré l'opération Quêteurs de mémoire.
- La solidarité internationale mobilise de nombreuses associations. Elle est un élément de la prise de conscience de la nécessité du développement durable. Elle doit être prise en compte dans nos politiques d'achat, dans les actions de la coopération

décentralisée ou le soutien apporté aux associations. Elle est facteur d'ouverture internationale quand nous accueillons des étudiants et chercheurs étrangers ou quand nous aidons nos jeunes et nos entreprises à découvrir le monde.

- L'accessibilité des personnes handicapées n'est pas seulement l'installation de rampes d'accès ou d'ascenseurs dans nos bâtiments. C'est la possibilité de se déplacer y compris sur les transports maritimes, d'étudier, de faire du sport, de travailler, d'aller au musée, même pour les malvoyants, de profiter des espaces naturels ou des chemins de randonnée.
- Nous avons expérimenté un contrat d'autonomie pour les jeunes. Travaillant en partenariat, nous avons mis en place le dispositif Avenir jeune 29 : respect de la personne, préparation de l'avenir, simplification administrative,... avec en perspective l'accès des jeunes à l'autonomie et à une confiance dans notre société.

Et je pourrais multiplier les exemples, transport à 2€, politique de prévention en direction de la jeunesse ou des familles, aides à la personne, lien entre formation, emploi, insertion, adaptation de l'agriculture, gestion de l'eau, accueil dans les services du Conseil général...

Je tiens à insister sur 2 chantiers importants :

La territorialisation des politiques : niveau de chômage ou dynamisme économique, pression foncière, accès aux services, sécurité, accessibilité, richesse,...sur tous ces domaines qui touchent à la vie quotidienne des citoyens, l'état des lieux a démontré que les réalités vécues sont loin d'être les mêmes selon les territoires où l'on vit. Jusqu'à présent, la règle générale est plutôt celle d'une application uniforme de nos politiques. Nous devons répondre de façon différenciée, si nous voulons réellement réduire les inégalités entre territoires.

Encourager la métropolisation de Brest au service du Finistère, maintenir le commerce ou la présence médicale en zone rurale, permettre l'accès au logement pour tous y compris dans des zones littorales très convoitées, faciliter la mobilité des jeunes ou des personnes âgées impose des actions différentes et discutées avec les partenaires locaux, sur la base de diagnostics de territoire et le développement de politiques contractuelles.

La mise en place de politiques territorialisées demande explication et rigueur, car si chacun en comprend la nécessité, il est toujours difficile de sortir du système simple et mécanique des politiques de guichet.

Le deuxième chantier important est celui de l'évaluation. Nos actions doivent répondre à des objectifs en vue d'un résultat. A chaque fois, il faut trouver les indicateurs qui permettront de mesurer le niveau de réalisation et l'efficacité de

l'action. Nous pourrions ainsi interrompre, réorienter, prolonger nos politiques selon l'état d'avancement de l'objectif poursuivi.

Aujourd'hui, c'est un cadre général qui vous est proposé, fixant l'objectif à atteindre : répondre aux enjeux du Finistère dans le respect de nos orientations et des principes du développement durable.

Une première série de 50 actions peuvent être mises en œuvre immédiatement. Je propose que nous nous donnions trois ans pour atteindre l'ensemble des objectifs identifiés dans ce document.

Il ne faut pas s'étonner que tous les sujets n'apparaissent pas à ce stade. D'une part, tout ne dépend pas du Conseil général et les priorités vont naturellement vers nos champs de compétence principaux.

D'autre part, nous ne rappelons pas tout ce que nous faisons déjà et qui mérite d'être poursuivi.

Sur certains domaines, nous aurons besoin d'assistance. Je pense en particulier à la connaissance de l'empreinte écologique du Finistère. Je proposerai la constitution d'un comité scientifique capable de nous accompagner et de nous faire connaître les avancées de la recherche utiles à nos évaluations.

Lors de la consultation de nos partenaires et des Finistériens, j'ai été interrogé sur le budget consacré au développement durable et sur notre capacité à dégager les moyens nécessaires à notre ambition. Je le dis clairement : il n'y a pas de budget développement durable ! La démarche est globale et tout le budget du Conseil général a vocation, à terme, à être utilisé dans le respect des principes du développement durable. Si des actions nouvelles apparaissent nécessaires, il y a sûrement des actions qui ne méritent pas d'être poursuivies. Le développement durable n'est pas un prétexte pour réduire ou supprimer des dépenses. Il faut avoir conscience des contraintes extérieures qui pèsent sur nos budgets, des missions nouvelles que nous assurons ; la démarche que nous engageons est un levier pour accroître l'efficacité des politiques publiques.

Le développement durable, souvent, est réduit à la défense de l'environnement. L'ambition est plus large et recherche l'équilibre entre le développement, le respect de l'environnement, le progrès social, avec une participation accrue des citoyens. Le ressort de l'action ne peut être la peur ou la menace : celle du changement climatique, de la disparition des énergies fossiles, de la pénurie d'eau, de la restriction de l'usage de la voiture individuelle... Le développement durable est une vision globale de la société sur le long terme, une réhabilitation de l'intérêt général, une

solidarité exprimée envers tous les humains, par delà les frontières, par delà les générations.

Le développement durable a besoin de croissance pour procurer les ressources nécessaires à la réduction des inégalités, au financement de la recherche pour répondre aux défis environnementaux.

Le développement durable croit en la démocratie, il en a besoin, il veut la renforcer. Il s'adresse à l'intelligence de chacun de nous pour que nous prenions conscience des enjeux de la vie en société, pour nous faire accepter l'intérêt collectif. C'est ainsi que nous concilierons l'aspiration à la liberté de chacun et au respect de ses choix de vie dans toute leur diversité, avec la préservation des intérêts de la collectivité.

La préparation de ce premier Agenda 21 a mobilisé élus et services et a demandé un travail important, en plus du travail quotidien qui ne s'est pas interrompu pendant cette période.

Nos partenaires, les personnalités sollicitées pour participer à notre comité de pilotage ont été mis à contribution. Des Finistériens, dans les réunions ou par courrier nous ont transmis leurs observations et propositions. Je tiens à adresser à tous de chaleureux remerciements.

Pierre Maille